

INFORMATION PRÉSENCE VOLONTAIRE D'ALLERGÈNES

Menus de la semaine du 23 au 27 janvier 2023

		ARACHIDES	CRUSTACÉS	CÉLÉRI	FRUITS À COQUE	GLUTEN	LAIT	LUPIN	MOLLUSQUES	MOUTARDE	ŒUFS	POISSONS	SOJA	SULFITES	SÉSAME
LUNDI	Salade de pâtes au pesto rouge					X				X				X	
	Boulettes de bœuf charolais sauce poivrade (carotte, oignon & poivre)					X	X				X				
	Curry de chou-fleur BIO et pommes de terre BIO (plat complet)			X										X	
	Chou-fleur persillé														
	Bûche au lait de mélange						X								
	Fruit														
MARDI	Tartinable de patate douce						X								
	Nuggets de blé			X		X									
	Epinards en branches BIO béchamel					X	X								
	Fromage frais Petit Cotentin						X								
	Compote de pommes allégée en sucres														
MERCREDI	Crudités façon colombine (radis noir & céleri rave) sauce yaourt			X			X							X	
	Tajine à l'émincé de bœuf charolais & légumes			X		X								X	
	Tajine de légumes BIO aux pois chiches BIO			X											
	Semoule gourmande BIO (amandes & raisins blonds)				X	X								X	
	Cantal jeune AOP						X								
	Dessert lacté saveur vanille						X								
JEUDI	Velouté de potimarron BIO						X								
	Pané moelleux au gouda					X	X				X				
	Gratin de pommes de terre					X	X								
	Petit fromage frais aux fruits						X								
	Fruit														
VENDREDI	Salade de lentilles									X				X	
	Dés de poisson blanc MSC sauce poulet (crème, champignon, moule)					X	X		X			X			
	Carottes														
	Saint-Paulin						X								
	Liégeois au chocolat						X								

Cette information INCO* concerne exclusivement les 14 allergènes à déclaration obligatoire présents volontairement dans nos menus.

Nos recettes sont élaborées dans une cuisine où des aliments susceptibles de contenir un ou plusieurs des 14 allergènes, sont manipulés.

Nous vous informons qu'au cours de la production et du service, des contaminations potentielles restent possibles, et ceci malgré toutes les précautions requises.

Le règlement INCO ne remplace en aucun cas les procédures d'accueil d'un convive atteint d'allergie alimentaire (certificat médical, Protocole d'Accueil Individualisé...).

*Règlement UE n° 1169/2011 relatif à l'information du consommateur